



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE
Le Directeur

Paris, le 8 avril 2008

Mesdames, Messieurs,

La direction et les représentants de l'intersyndicale se sont réunis le lundi 7 avril 2008 de 16h à 20h30.

Cette réunion faisait suite au courrier du 3 avril adressé au Directeur général sollicitant la poursuite des négociations.

Les contrepropositions formulées par l'intersyndicale, notamment en fin de réunion, ont fait l'objet d'un examen attentif de la part de la Direction générale. Avec le souci de faire aboutir la négociation, celle-ci a confirmé son double engagement du 1^{er} avril et a proposé en cas d'accord une nouvelle amélioration du complément de rémunération selon les dispositions suivantes :

- un socle commun de 600 € pour tous les agents fonctionnaires et statutaires jusqu'à l'indice majoré 490 et les salariés jusqu'à l'indice 520 ;
- une majoration de 100 € (soit 700 € au total) pour les fonctionnaires et statutaires à l'indice compris entre 306 et 347 et pour les salariés entre 392 et 444 ;
- une majoration de 300 € (soit 900 € au total) pour les fonctionnaires et statutaires pour un indice inférieur à 306 et les salariés à l'indice inférieur à 392.

Comme je vous l'ai indiqué hier, le Directeur Général recevra une délégation de l'intersyndicale ce jour à 16h30, salle de la Commission de Surveillance.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jérôme NANTY

Destinataire : l'intersyndicale CDC : CGT - CFTC - FO - CFDT - CGC - UNSA - SUD - SNUP

Copie : MM. Augustin de ROMANET - Denis DEBUS - Jean-Marc MAURY
Les Directeurs et Chefs d'établissement de l'Etablissement public